



ASSISES DE PRINTEMPS

// Fédération Sportive et Culturelle de France



#AssisesFSCF



Révéler la passion qui vous anime.



ATELIER 5 : STAGES DE PERFECTIONNEMENT, SÉJOURS SPORTIFS



#AssisesFSCF



Révéler la passion qui vous anime.

// STAGES DE PERFECTIONNEMENT , SÉJOURS SPORTIFS

*Quel intérêt, comment les mettre
en place, quelles organisations
réglementaires ?*

Jean-Luc ANDRÉ

Vice-président Activités

Présentation de l'action dans le cadre du plan de développement fédéral

Les valeurs pédagogiques, humaines et techniques des stages de perfectionnement technique, séjours sportifs ... sont évidentes pour peu qu'elles soient en cohérence avec notre projet éducatif décliné par le Projet de Développement Fédéral (Axe A : Affirmer et développer la spécificité fédérale).

Présentation de l'action dans le cadre du plan de développement fédéral

C'est aussi l'occasion de proposer une organisation originale tout en préservant le sens premier de la démarche.
Originale par sa diversité et les opportunités qu'offrent nos activités fédérales en dehors des schémas traditionnels.

Présentation de l'action dans le cadre du plan de développement fédéral

Dans la présente séquence,

Julien MARY évoquera les dispositions réglementaires de ces organisations particulières,

Dominique JOLY nous présentera deux démarches innovantes en direction des juges, des cadres et des sportifs

Pascal LEGOUIC quant à lui nous fera partager le positionnement de l'activité gymnique dans le contexte de l'atelier.



Julien MARY

Responsable des activités éducatives et d'animation

Législation :

Les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) :


- code de l'action sociale et des familles(article L 227-4) :
 - Organisé par une personne morale, un groupement de fait ou une personne physique rétribuée
 - Accueil collectif et à caractère éducatif,
 - Situé hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires des congés professionnels ou des loisirs.



Entrant dans une des trois catégories suivantes (article R 227-1)

:

- Accueils avec hébergement
- Accueils sans hébergement
- Accueil de scoutisme



Les fédérations sportives bénéficient d'un allègement réglementaire pour l'organisation de séjours grâce aux « séjours spécifiques ».

Les séjours sportifs organisés, pour leurs licenciés mineurs, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet ;

Aspect réglementaire :

- Le code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Le code du sport.

Exclusion :

- Sont exclus les stages de formation type AF, et les séjours liés à une compétition.

- **Les séjours artistiques et culturels**
- **Les rencontres européennes de jeunes**
- **Les rencontres de jeunes**

Les procédures d'embauche :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, [...] les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

- Garantissant les compétences de l'éducateur en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
- Enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) »



En cas de :

- Non respect de la procédure déclarative, L227-8 CASF, 6 mois d'emprisonnement et de 3 750 €.
- Non respect à l'embauche L'article L.212-8 2° du Code du sport, un an de prison et de 15 000 euros d'amende.
- Pour le salarié, l'article L 212-10 du code du sport, prévoit une peine de prison d'un an et d'une amende de 15 000 €.

Déclaration des stages :

- Une procédure, 2 mois avant :
 - Dates ;
 - Lieux, pratique et hébergement ;
 - Le responsable et les animateurs ;
 - Nombre estimé de jeunes et tranches d'âge.
- Une fiche complémentaire à déposer 8 jours avant.




Eléments obligatoires durant le stage, classeur comprenant :

- Documents de déclaration
- Documents relatifs aux projets
- Documents relatifs aux activités
- Documents relatifs à l'encadrement
- Documents relatifs au suivi sanitaire et aux mineurs



Dominique JOLY

Vice-présidente déléguée Activités gymniques et d'expression



Pour se démarquer des autres fédérations et trouver des actions innovantes, la coordination gymnique a travaillé sur deux axes :

Un regroupement des cadres et juges (GRS-TW)

Un stage de perfectionnement (GRS-TW-GF),

Objectifs :

- favoriser le décloisonnement au niveau national puis régional et départemental afin de créer et/ ou de favoriser une nouvelle dynamique transposable sur les territoires,
- Mutualiser les compétences
- Optimiser le recours à des compétences extérieures
- Ouvrir l'activité au regard des autres disciplines



Les stages sportifs multi activités l'occasion :

- D'écrire le parcours jeunesse FSCF
- De mettre en avant les projets de la fédération
- De transmettre des valeurs



Pascal le GOUIC

Responsable des activités gymniques

Temps d'échange



ASSISES DE PRINTEMPS

// Fédération Sportive et Culturelle de France



#AssisesFSCF



Révéler la passion qui vous anime.